



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 27 avril 2021
à 18h30**

1. Ouverture de la séance

1.1 Tenue de la présente séance à huis clos

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

3.1.1 Retour sur la résolution n° 2021-03-0153 intitulée « Mandat à une firme d'avocats pour des procédures d'expropriation d'une partie du lot 5 883 753 du cadastre du Québec »

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 30 mars 2021

6. Administration générale, greffe, affaires juridiques

6.1 Signature de la convention de transaction et quittance pour le règlement du dossier n° 755-17-001536-120 (20210206-080)

6.2 Mandat pour représenter les intérêts de la Ville dans le dossier n° 755-17-003278-218 (20210320-221)

6.3 Participation des membres du conseil municipal à diverses activités (20210327-263, 20210410-286 et 20210327-262)

6.4 Remboursement d'une taxe municipale perçue de la rue privée Riviera Nord (20210320-225)

6.5 Acceptation d'une offre d'achat pour une partie du lot 3 243 923 du cadastre du Québec situé à l'extrémité du chemin des Frênes (20210417-304)

- 6.6 Amendement à la résolution n° CE-2011-11-0742 relative à la cession de la rue Claude (20210410-291)
- 6.7 Renonciation au droit de rachat d'une partie non construite d'un terrain industriel situé au 370, rue Saint-Louis (20210417-331)
- 6.8 Sujets apportés par un membre du conseil municipal :
 - 6.8.1 Demande à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de réinstaurer la collecte sélective hebdomadaire

7. Finances municipales

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
- 7.2 Dépense supplémentaire - Travaux de relocalisation d'une ligne électrique triphasée desservant le poste de pompage d'égout sanitaire sur la rue de la Canadienne (20210327-244)
- 7.3 Augmentation de la subvention accordée à la Maison Hina inc. (20210410-288)
- 7.4 Dépense supplémentaire - Fourniture et installation de stations météorologiques sur le territoire de la Ville (20210410-284)
- 7.5 Transfert des soldes disponibles de règlements fermés et d'affectation de surplus affectés et de réserves (20210206-088)
- 7.6 Paiement d'une facture à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'utilisation des équipements métropolitains (20210403-268)
- 7.7 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2020

8. Ressources humaines

- 8.1 Nomination au poste de chargé aux opérations au Service des travaux publics (20210417-305)

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Modifications de l'horaire et des emplacements pour l'occupation du domaine public de camions-restaurants (20210227-134)
- 9.2 Autorisations pour le passage de la voiture de l'Orchestre d'hommes-orchestres (20210410-283)
- 9.3 Autorisations pour le passage de « Vélo Québec » le 21 août 2021 (20210410-279)
- 9.4 Octroi de subventions (20210410-280)
- 9.5 Octroi d'une subvention supplémentaire à la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent (20210410-282)
- 9.6 Signature d'un protocole d'entente pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (20210116-034)

- 9.7 Signature d'un bail pour l'utilisation d'un local à des fins d'entreposage – 360, boulevard du Séminaire Nord (20210410-287)

10. Infrastructures et gestion des eaux

10.1 Octroi des contrats suivants :

- | | | |
|---------|----------------|---|
| 10.1.1 | SA-402-IN-20 | Services professionnels - Plans et devis - Reconstruction et amélioration des infrastructures sur une portion des rues - rues Richelieu et Saint-Georges (20210213-106) |
| 10.1.2 | SA-408-IN-20 | Remplacement des centres de contrôle moteur (CCM) et du cabinet d'alimentation électrique du poste Saint-Maurice (20210417-296) |
| 10.1.3 | SA-410-IN-20 | Travaux de reconstruction de chaussée, bordures de béton et ajout d'un égout pluvial sur une partie de la rue Brassard (20210213-112) |
| 10.1.4 | SA-412-IN-21-P | Travaux de mise à niveau des réserves d'eau potable de l'usine de filtration de la rive ouest – Lot 2 (20210320-243) |
| 10.1.5 | SA-425-IN-21-P | Fourniture et livraison de chlorure ferrique liquide (20210403-269) |
| 10.1.6 | SA-427-IN-21-I | Fourniture et installation de signalisation routière - Divers projets 2021 (20210327-245) |
| 10.1.7 | SA-434-IN-21-I | Services d'entretien et réparation des pompes sanitaires (20210410-277) |
| 10.1.8 | SA-446-IN-21-D | Travaux de reconstruction d'un dégrilleur à l'usine de filtration de la rive ouest (20210417-298) (<i>gré à gré</i>) |
| 10.1.9 | SA-414-IN-21-P | Travaux de pavage - rues Dubois et Vaughan (20210213-111) |
| 10.1.10 | SA-415-IN-21-P | Travaux de pavage - rues Bossuet et Garand (20210213-121) |
| 10.1.11 | SA-432-IN-21-P | Travaux de réfection de pavage 2021 (20210410-275) |
| 10.1.12 | SA-442-IN-21-I | Services professionnels - Préparation de concepts pour l'aménagement de la place publique et du parc Alcide-Marcoux dans le Vieux-Saint-Jean (20210417-328) |

10.2 Rejet des soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres suivant:

- | | | |
|--------|----------------|---|
| 10.2.1 | SA-421-IN-21-P | Travaux de remplacement des lamelles d'un décanteur à la station d'épuration (20210410-290) |
|--------|----------------|---|

11. Toponymie et circulation

- 11.1 Modifications au stationnement réservé sur vignette – Stationnement municipal P-22 (20210213-114)
- 11.2 Résolution relative au stationnement - Rues Saint-Jacques et Victor-Bourgeau (20210410-285)
- 11.3 Résolution relative au stationnement - Rue Deland (20210327-261)
- 11.4 Dépôt des recommandations de la rencontre du comité sur la circulation du 3 mars 2021 (20210327-254)
 - 11.4.1. Résolution relative à la circulation et au stationnement – Intersection de la 3^e Rue et de la 5^e Avenue
 - 11.4.2. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de procéder aux normes de la signalisation du chemin du Clocher
 - 11.4.3. Résolution relative à la circulation et au stationnement pour les rues Jean-Baptiste et Jean-Melançon
- 11.5 Résolution relative à la circulation et au stationnement – 7^e Avenue (20210417-326)
- 11.6 Résolution relative au stationnement - Rue Louis-O.-Régner (20210417-313)

12 Travaux publics

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
 - 12.1.1 SA-2814-TP-21-P Travaux de balayage et de désherbage de rues (20210306-176)
 - 12.1.2 SA-2817-TP-21-P Fourniture d'enrobé bitumineux (20210320-233)
 - 12.1.3 SA-2828-TP-21-P Fourniture et installation de quatre (4) bennes basculantes (20210403-271)
 - 12.1.4 SA-2847-TP-21-G Remplacement du grimpeur au parc René-Lévesque (20210417-292) (*gré à gré*)
 - 12.1.5 SA-2748-TP-20 Rénovation de l'ancienne gare du Canadien Pacifique (20210403-270)
 - 12.1.6 SA-2852-TP-21-G Correction structurale - Piscine Saint-Edmond (20210417-332)
- 12.2 Demande de subventions gouvernementales pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (20210313-204)

13 Sécurité publique

- 13.1. Signature d'un protocole d'entente avec l'école secondaire Marcellin-Champagnat (20210306-158)

14 Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
 - 14.1.1 DDM-2021-4936 9299-3633 Québec inc. - Immeuble situé au 30, rue Moreau (20210327-250)
 - 14.1.2 DDM-2021-4946 Laval Beauvais - Immeuble situé au 3, rue Donais (20210313-188)
 - 14.1.3 DDM-2021-4950 Construction Fleury - Immeuble situé au 92, rue Moreau (20210313-191)
 - 14.1.4 DDM-2021-4963 Rania Abou Hechme - Immeuble situé au 140, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud (20210327-251)
- 14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
 - 14.2.1 UC-2021-4947 Dave Larouche - Immeuble situé au 258, rue Fontaine (20210313-189)
 - 14.2.2 UC-2021-4927 Alexandre Bossé - Immeuble constitué du lot 4 904 146 du cadastre du Québec et situé sur le chemin des Patriotes Est (20210203-095)
 - 14.2.3 UC-2021-4958 Karine Lalonde - Immeuble situé au 74, chemin du Grand-Pré (20210327-248)
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 1) PIA-2020-4834 Hôpital du Haut-Richelieu - Immeuble situé au 920, boul. du Séminaire Nord (20210417-318)
 - 2) PIA-2020-4883 Construction Fleury - Immeuble situé au 92, rue Moreau (20210313-190)
 - 3) PIA-2021-4917 François Phenix - Immeuble situé aux 232-238, rue Bouthillier Nord (20210417-322)
 - 4) PIA-2021-4954 Marcel Bérubé - Immeuble situé au 710, 2^e Rue (20210327-247)
 - 5) PIA-2021-4955 Stéphanie Groulx - Immeuble constitué des lots 4 056 217 et 6 278 852 du cadastre du Québec situés sur la rue Théodore-Bécharde (20210417-319)
 - 6) PIA-2021-4961 GESTION HV INC. et 9316-9373 QUÉBEC INC. - Immeuble situé au 540, 1^{ère} Rue (20210417-316)
 - 7) PIA-2021-4966 Julie Lafrance - Immeuble situé au 9, rue De Salaberry (20210417-323)

- 8) PIA-2021-4968 Josée Neron-Lessard - Immeuble situé au 232, rue Champlain (20210417-317)
- 9) PIA-2021-4970 Réal Boulanger Design - Immeuble situé au 370, rue Champlain (20210417-314)
- 10) PIA-2021-4974 Rose Manon Cotnoir - Immeuble situé au 239, rue Champlain (20210417-325)

14.4 Adoption du projet des règlements suivants :

14.4.1. Règlement n° 1991

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, pour le secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux », dans le but de :

- Assujettir les interventions relatives au lotissement et ajouter des critères et objectifs pour ces interventions;
- Ajouter un critère indiquant que l'implantation d'un bâtiment ou d'une construction ne doit pas avoir pour effet de nuire à la visibilité d'un bâtiment d'intérêt patrimonial à partir de la rue;
- Ajouter un critère indiquant que le niveau du rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment ou d'un bâtiment transformé ou agrandi doit être comparable à celui des bâtiments voisins et qu'un nouveau bâtiment doit favoriser les entrées de plain-pied et l'aménagement des logements au rez-de-chaussée plutôt qu'au sous-sol;
- Assujettir le remplacement des portes aux critères et objectifs du règlement, sauf si le modèle proposé est un modèle d'origine ou qui aurait pu être celui d'origine. »

14.4.2. Règlement n° 1993

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de préciser qu'un permis de construction n'est pas requis pour un bain à remous ou une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres. »

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1. Règlement n° 1989

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre, dans les zones H-2048 et H-2714, le clin ou le panneau de métal peint et précut en usine comme matériau de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres² de superficie d'implantation au sol, dans une proportion d'au plus 10% de la surface des murs sur chacune des façades.

Ces zones sont situées sur la rue Théodore-Bécharde et le chemin Saint-André, du côté est, au nord de la rue François-Blanchet. »

14.5.2. Règlement n° 1996

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-2190 à même une partie de la zone P-2188, afin de corriger les limites de la zone H-2190 pour concorder avec les limites des lots.

Ces zones sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre la rue Claire et le croissant des Iroquois. »

14.5.3. Règlement n° 1992

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Modifier la définition de « bâtiment »;
- Ajouter des définitions à « pavillon de jardin », « pergola », « avant-toit » et « auvent » et modifier la définition de « marquise »;
- Augmenter à 30 m² la superficie d'implantation au sol cumulative des pavillons de jardin, pergolas et tonnelles dans les zones du groupe habitation (H);
- Augmenter à 0,45 mètre la distance minimale requise entre une marquise, un auvent, un avant-toit ou une corniche et une ligne de terrain, conformément au Code national du bâtiment 2010;
- Préciser que la hauteur d'un mur écran est mesurée à partir du plancher du perron, du balcon, de la galerie ou de la terrasse et moduler la hauteur maximale permise en fonction de sa distance à une ligne de terrain;
- Prohiber un mur écran en cour avant pour les zones du groupe habitation (H), à l'exception de la classe « multifamiliale »;
- Exiger un revêtement de toiture de couleur blanche, un toit vert ou un matériau dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 78 pour tout agrandissement de plus de 20 % de la superficie de la toiture pour un bâtiment dont la pente de toit est inférieure à 3/12;
- Créer un nouvel usage C2-02-19 « Service de location de bureaux et d'espaces de travail pour un usage compris dans la sous-classe C2-02 Services professionnels, techniques ou d'affaires ». »

14.5.4. Règlement n° 2001 (20210424-346)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De retirer, à l'intérieur de la zone H-1726, la classe d'usages « Bifamiliale »;
- D'augmenter, à l'intérieur de la zone H-1726, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle de la classe « Unifamiliale », pour la fixer à 19 mètres.

Cette zone est située dans le secteur de la rue Brais, entre les rue Jacques-Cartier Sud et Smith. »

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 1926

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à certaines conditions, un matériau de parement extérieur translucide en polyéthylène, en plastique ou en polycarbonate pour la construction d'une serre dans une zone du groupe agricole (A);
- de prohiber tout type de panneau de fibre de verre, de polycarbonate ou de PVC comme parement extérieur d'un mur de bâtiment, sauf pour une serre;
- de créer un nouvel usage A1-01-11 « Culture de cannabis ». »

14.6.2 Règlement n° 1971

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de retirer, dans la zone P-1835, les usages appartenant à la sous-classe C4-03 « Services communautaires » du groupe commerces et services (C) ainsi que les usages appartenant au groupe communautaire (P), à l'exception de l'usage P1-04-03 « Administration publique municipale ou régionale »;
- d'autoriser, à même la zone P-1835, les usages appartenant à la classe 1 « Industrie légère » du groupe industrie (I);
- de changer l'affectation de la zone, actuellement du groupe communautaire (P), à industrie (I).

La zone P-1835 est située sur le boulevard du Séminaire Nord, du côté ouest, et est comprise entre les deux (2) voies ferroviaires »

14.6.3 Règlement n° 1974

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'harmoniser dans l'ensemble du territoire la période durant laquelle les abris d'auto temporaires sont autorisés;
- de corriger une erreur du règlement à l'effet qu'une aire de manœuvre peut empiéter dans une emprise de rue;
- d'exiger qu'une aire d'entreposage ou d'étalage extérieur soit recouverte d'asphalte, de béton, de pavé, de pavage poreux, de pavage constitué d'un liant d'origine végétale ou de pelouse renforcée et de permettre qu'elle puisse être recouverte de gravier ou de pierre concassée lorsque située à plus de 30 mètres d'une ligne de rue;
- d'augmenter de 0,05 mètre la hauteur maximale permise pour une porte de garage dans une zone de groupe habitation (H). »

14.6.4 Règlement n° 1983

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1024, les usages appartenant à la sous-classe P1-02 « Services de santé » du groupe communautaire (P).

Cette zone est située sur la rue Saint-Louis, du côté sud, à l'ouest de la rue Labrèche et au nord de la rue Saint-Paul. »

14.7 Adoption du premier projet de la résolution suivante :

14.7.1. PPCMOI-2019-4690 (lot 3 731 826 du cadastre du Québec et situé sur le boulevard Industriel)

14.8 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.8.1. ZAP-2021-4942 Ferme M. Landry inc. - Immeuble constitué du lot 6 399 468 du cadastre du Québec et situé sur le chemin des Frênes (2021032-258)

14.9 Signature d'une entente de dons pour le verdissement du programme « une hypothèque, un arbre » de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu (20210313-182)

14.10 Appropriation d'un montant pour soutenir la relance économique pour l'année 2021 (20210417-303)

14.11 Autorisation d'un projet pilote de consommation d'alcool dans de certaines places publiques du 1^{er} mai au 30 septembre 2021 (20210417-299)

14.12 Création du programme d'appui aux entreprises commerciales du Vieux-Saint-Jean (20210417-311)

15 Transport et mobilité urbaine

15.1 Modification de l'horaire du service du réseau interurbain du lundi au vendredi (20210306-179)

15.2 Octroi du contrat suivant :

15.2.1. SA-1271-AD-21-G Service de transport adapté par taxi et fourgonnette adaptée (20210424-339)

16 Avis de motion

16.1 Règlement n° 1959 (20210327-252)

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et d'éclairage sur une portion de la rue Pierre-Caisse, décrétant une dépense de 361 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.2 Règlement n° 1963 (20210327-253)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection du terrain de soccer au Parc-école Saint-Gérard, décrétant une dépense de 767 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.3 Règlement n° 1987 (20210417-307)

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de divers projets de réfection et pour l'auscultation du réseau routier 2021, décrétant une dépense n'excédant pas 334 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.4 Règlement n° 1989

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre, dans les zones H-2048 et H-2714, le clin ou le panneau de métal peint et précuté en usine comme matériau de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres² de superficie d'implantation au sol, dans une proportion d'au plus 10% de la surface des murs sur chacune des façades.

Ces zones sont situées sur la rue Théodore-Bécharde et le chemin Saint-André, du côté est, au nord de la rue François-Blanchet. »

16.5 Règlement n° 1991

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, pour le secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux », dans le but de :

- Assujettir les interventions relatives au lotissement et ajouter des critères et objectifs pour ces interventions;
- Ajouter un critère indiquant que l'implantation d'un bâtiment ou d'une construction ne doit pas avoir pour effet de nuire à la visibilité d'un bâtiment d'intérêt patrimonial à partir de la rue;
- Ajouter un critère indiquant que le niveau du rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment ou d'un bâtiment transformé ou agrandi doit être comparable à celui des bâtiments voisins et qu'un nouveau bâtiment doit favoriser les entrées de plain-pied et l'aménagement des logements au rez-de-chaussée plutôt qu'au sous-sol;
- Assujettir le remplacement des portes aux critères et objectifs du règlement, sauf si le modèle proposé est un modèle d'origine ou qui aurait pu être celui d'origine. »

16.6 Règlement n° 1992

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Modifier la définition de « bâtiment »;
- Ajouter des définitions à « pavillon de jardin », « pergola », « avant-toit » et « auvent » et modifier la définition de « marquise »;
- Augmenter à 30 m² la superficie d'implantation au sol cumulative des pavillons de jardin, pergolas et tonnelles dans les zones du groupe habitation (H);
- Augmenter à 0,45 mètre la distance minimale requise entre une marquise, un auvent, un avant-toit ou une corniche et une ligne de terrain, conformément au Code national du bâtiment 2010;

- Préciser que la hauteur d'un mur écran est mesurée à partir du plancher du perron, du balcon, de la galerie ou de la terrasse et moduler la hauteur maximale permise en fonction de sa distance à une ligne de terrain;
- Prohiber un mur écran en cour avant pour les zones du groupe habitation (H), à l'exception de la classe « multifamiliale »;
- Exiger un revêtement de toiture de couleur blanche, un toit vert ou un matériau dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 78 pour tout agrandissement de plus de 20 % de la superficie de la toiture pour un bâtiment dont la pente de toit est inférieure à 3/12;
- Créer un nouvel usage C2-02-19 « Service de location de bureaux et d'espaces de travail pour un usage compris dans la sous-classe C2-02 Services professionnels, techniques ou d'affaires ». »

16.7 Règlement n° 1993

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de préciser qu'un permis de construction n'est pas requis pour un bain à remous ou une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres »

16.8 Règlement n° 1996

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-2190 à même une partie de la zone P-2188, afin de corriger les limites de la zone H-2190 pour concorder avec les limites des lots.

Ces zones sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre la rue Claire et le croissant des Iroquois. »

16.9 Règlement n° 1998 (20210417-297)

« Règlement autorisant le paiement des coûts supplémentaires pour la réalisation des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'immeuble situé au 75, rue Foch (gare du Canadien Pacifique), décrétant une dépense n'excédant pas 145 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.10 Règlement n° 1999 (20210417-306)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de bonification et d'amélioration des jeux d'eau au parc de la Joie-de-Vivre, décrétant une dépense n'excédant pas 196 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.11 Règlement n° 2001 (20210424-346)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De retirer, à l'intérieur de la zone H-1726, la classe d'usages « Bifamiliale »;
- D'augmenter, à l'intérieur de la zone H-1726, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle de la classe « Unifamiliale », pour la fixer à 19 mètres.

Cette zone est située dans le secteur de la rue Brais, entre les rue Jacques-Cartier Sud et Smith. »

17 Règlements

17.1 Règlement n° 1951

« Règlement autorisant l'acquisition de terrains situés entre les rues Jacques-Cartier Nord et Champlain, décrétant une dépense n'excédant pas 1 085 000 \$ et un emprunt à cette fin de 895 000 \$ »

17.2 Règlement n° 1960

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et de drainage sur la rue Dubois et la rue Vaughan, décrétant une dépense de 444 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.3 Règlement n° 1961

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et de drainage sur la rue Bossuet et la rue Garand, décrétant une dépense de 518 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.4 Règlement n° 1967

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le but d'y apporter certaines modifications »

17.5 Règlement n° 1973

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification pour le Service de la culture, du développement social et du loisir et divers Correctifs »

17.6 Règlement n° 1977

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de pavage pour diverses rues, décrétant une dépense de 2 300 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.7 Règlement n° 1978

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, afin d'ajouter des points d'embarquement au service de taxibus »

17.8 Règlement n° 1979

« Règlement abrogeant le règlement n° 1776 modifiant le règlement n° 1683 décrétant un programme d'aide financière visant à promouvoir le remplacement d'un pommeau de douche standard par un type de pommeau de douche homologué Watersense, afin d'assouplir certaines règles »

17.9 Règlement n° 1980

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à offrir la possibilité d'obtenir un arbre à prix réduit »

17.10 Règlement n° 1981

« Règlement modifiant le règlement n° 1777 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées et abrogeant les règlements n^{os} 1443, 1590, 1681 et 1682 »

17.11 Règlement n° 1984

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir les zones C-1540 et P-1533 au secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux ».

Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Jacques-Cartier Nord, à proximité des rues Champlain et Vanier. »

17.12 Règlement n° 1986

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion pompe échelle et d'un camion pompe échelle/panier, décrétant une dépense de 3 974 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin »

17.13 Règlement n° 1988

« Règlement relatif au régime de retraite supplémentaire pour le personnel cadre de direction de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

17.14 Règlement n° 1990

« Règlement modifiant le règlement n° 1950 décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2021 afin de reporter un versement du compte de taxes, compensations ou tarifs »

18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Certificats des procédures d'enregistrement tenues en regard des règlements n^{os} 1956, 1964, 1965, 1968 et 1969

18.2 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Justin Bessette :

- Offre d'achat acceptée à l'égard de l'immeuble situé au 31, rue Bouthillier Sud.

18.3 Registre cumulatif des achats au 31 mars 2021

18.4 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} au 28 février 2021

18.5 Aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (2 courriels)

18.6 Avis réception de la ministre de la Culture et des Communications du Québec concernant le règlement n° 1955 (223, rue Bella)

18.7 Lettre du ministère des Transports du Québec concernant son refus de réduction de la limite de vitesse permise à 70 km/h sur la route 104 entre le chemin du Grand-Pré et le chemin Saint-André

19 Période de questions

20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21 Levée de la séance